COMMUNE DE HUNTING
1ER CONSEIL MUNICIPAL – 09 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. Norbert MARCK, Maire

Présents : *FOUSSE Louis, JUNGER Anthony, THERET Linda, ALONZI Aldo, FELTEN Mathieu, GERARDY Louis, HAHN Christelle, LAUMESFELT Aurélie, LECOMTE Michel, MAGINI Emilie, NESLER Jean-Baptiste, TATON Angélique, VANDEMEULEBROUCKE David, ZECH Pierre*

Excusé avec procuration : VANDEMEULEBROUCKE David donne procuration à GERARDY Louis

1. Commission d'Appels d'Offres -CAO

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics ;
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein ;
Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;
Considérant que l'assemblée accepte à l'unanimité de procéder à un vote à main levée ;
Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15 Sièges à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants

Sont proclamés élus avec 15 voix, les membres **titulaires** suivants :
MARCK Norbert, FOUSSE Louis, JUNGER Anthony

Sont proclamés élus avec 15 voix, les membres **suppléants** suivants :
LECOMTE Michel, NESLER Jean-Baptiste, ZECH Pierre

2. Désignation des membres des Commissions communales et délégués auprès des instances délibérantes

- **Commissions communales**

Les membres des commissions ont été désignés à l'unanimité, comme suit, le maire étant président de chacune d'elles.

	Responsables	Conseillers
Finances, Budget, Impôts	MARCK	FOUSSE, JUNGER, THERET, GERARDY, MAGINI, FELTEN,
Terrains, Bâtiments et chemins communaux, Bois et Forêts, Aménagement et environnement	FOUSSE	MARCK, FELTEN, VANDEMEULEBROUCKE, ZECH
Fleurissement et décorations du village	THERET	MARCK, FOUSSE, FELTEN, HAHN, LAUMESFELT, MAGINI, TATON
Déclarations des travaux	MARCK	FOUSSE, JUNGER, NESLER, ZECH

Voirie et réseau d'eau, Sécurité, Agents communaux, Atelier et matériel communal, Illuminations, Fête nationale	FOUSSE	MARCK, JUNGER, VANDEMEULEBROUCKE, ZECH,
Aménagement terrains de sports, Foyer Socioculturel	JUNGER	MARCK, ALONZI, NESLER, ZECH
Affaires Scolaires, Adolescents, Fêtes, Sports et Loisirs, Associations	JUNGER	MARCK, THERET, ALONZI, LAUMESFELT, LECOMTE, MAGINI, TATON
Equipe de rédaction, Information, Communication, Internet	LECOMTE	MARCK, ALONZI, HAHN, GERARDY, LAUMESFELT
CCAS	THERET	MARCK, FOUSSE, JUNGER, ALONZI, LAUMESFELT
Commission consultative de la Chasse communale	FOUSSE	MARCK

- **Délégués auprès des instances délibérantes**

Le conseil municipal élit, les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein des assemblées délibérantes.
Le résultat de ce vote est reporté dans le tableau ci-dessous.

	Titulaires	**Suppléants**
S.I.S.C.O.D.I.P.E des 3 Frontières	FOUSSE	NESLER
Chambre d'Agriculture	GERARDY	FELTEN
Commission de contrôle des listes électorales	JUNGER	ALONZI
Syndicats d'Assainissement « Le SIAKOHM »	MARCK, FOUSSE	JUNGER
Syndicat des Eaux de Kirschnaumen –SIE-	MARCK	FOUSSE
Conseil d'école	HAHN	THERET, LAUMESFELT
Syndicat Intercommunal à Regroupement Pédagogique Concerté (RPIC) « La Magnascole »	MARCK, MAGINI, LAUMESFELT	
Régisseur à la photocopie	KAISER	
Régisseur adjoint à la photocopie	ALONZI	
Sécurité routière	FOUSSE	LECOMTE, FELTEN
Correspondant défense	MARCK	ALONZI

3. Délégués du Conseil Municipal au Comité de Gestion du Foyer

Le Conseil Municipal désigne les adjoints et les conseillers pour représenter la commune au sein du Comité de Gestion comme suit, sachant que le Maire est membre et président de droit.
Les personnes retenues sont les suivantes :
FOUSSE, JUNGER, THERET, ALONZI, GERARDY, LAUMESFELT

4. Indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et de 3 Adjoints,
Vu les arrêtés municipaux en date du 09 juillet 2020 portant délégation de fonctions à MM. FOUSSE Louis et JUNGER Anthony et à Mme THERET Linda, adjoints,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
Considérant que pour une commune de 739 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40.3%,
Considérant que pour une commune de 739 habitants, l'enveloppe indemnitaire maximale des adjoints correspondant à l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique est de 1 248.51€ bruts,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité, avec effet au 03 juillet 2020,
De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- **Maire : 40.3 % de l'indice 1027**
- **1° adjoint : 46.4 % de l'enveloppe maximale des adjoints basée sur l'indice 1027**
- **2° adjoint : 26.8 % de l'enveloppe maximale des adjoints basée sur l'indice 1027**
- **3° adjoint : 26.8 % de l'enveloppe maximale des adjoints basée sur l'indice 1027**

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau ci-dessous récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Indemnité du maire :

NOM – Prénom du bénéficiaire	Base	Taux appliqué	Montant mensuel brut au 03/07/20 (révisable)
Norbert MARCK	Indice Brut 1027	40.3%	1 567.43€

Indemnité des adjoints :

NOM - Prénom	Fonction	Base	Enveloppe totale au taux de 10.7%	Pourcentage de répartition de l'enveloppe
FOUSSE Louis	1° adjoint	Indice Brut 1027	1 248.51€ bruts révisables	46.40%
JUNGER Anthony	2° adjoint	Indice Brut 1027		26.80%
THERET Linda	3° adjoint	Indice Brut 1027		26.80%

5. Vote des 3 taxes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité de conserver les mêmes taux que l'an passé c'est-à-dire :**

- taxe d'habitation : 12.49 %
- taxe foncière bâti : 14.22 %
- taxe foncière non bâti : 57.04%

6. Achat d'une tondeuse autoportée

Après avoir débattus des devis présentés ci-dessous :

–		HT en €	TTC en €
LELLIG	KUBOTA G26HD-II	19 500.00	23 400.00
ROCHA	KUBOTA G26HD	17 951.00	21 541.20
ROCHA	KUBOTA G23HD	17 951.00	20 376.00
NICOLAS	KUBOTA G23 HD	18 493.67	22 192.40
NICOLAS	KUBOTA G26HD	20 296.15	24 355.38
NICOLAS	ISEKI FRONTALE SF235	26 594.75	31 913.70
NICOLAS	ISEKI SXG326	18141.25	21769.50

l'assemblée délibérante décide de retenir, à l'unanimité, le devis de la société **ROCHA,** basée à TERVILLE, pour un montant **total HT de 17 957€, soit 21 541.20€ TTC**, et charge le Maire de passer commande.

Fin de la séance à 21h30

MARCK Norbert *FOUSSE Louis* *JUNGER Anthony* *THERET Linda*

ALONZI Aldo *FELTEN Mathieu* *GERARDY Louis* *HAHN Christelle*

LAUMESFELT Aurélie *LECOMTE Michel* *MAGINI Emilie*

NESLER Jean-Baptiste *TATON Angélique* *ZECH Pierre*